



Vous avez besoin d'un matériel qui n'est pas totalement ou partiellement remboursé et vous n'avez pas les ressources financières ?

Cette boîte à outils va vous aider à connaître les différents organismes à solliciter afin de réduire vos dépenses.

Ce tableau, récapitule, dans l'ordre des organismes à consulter, la liste des solutions qui peuvent vous être apportées.

QUI ?	COMMENT ?	OU ?
Le service Action Sociale de votre Mutuelle	Vous contactez le service Assistance de votre Mutuelle	A l'adresse de votre Mutuelle
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et/ou le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS)	Vous devez prendre RDV avec un travailleur social	Auprès du CCAS de votre ville ou du CIAS de votre secteur
La prestation supplémentaire	Vous devez prendre RDV avec un travailleur social du département ou de l'hôpital	La Maison des Solidarités de votre secteur ou l'assistante sociale de l'hôpital
La Ligue contre le cancer	Vous devez prendre RDV avec un travailleur social du département ou de l'hôpital	La Maison des Solidarités de votre secteur ou L'assistante sociale de l'hôpital
Uniquement pour les retraités La Caisse de Retraite Principale	Vous écrivez un courrier à votre Caisse de Retraite	Votre Caisse de Retraite
La Caisse de Retraite Complémentaire	Vous écrivez un courrier à votre Caisse de Retraite	Votre Caisse de Retraite Complémentaire
L'Association Symphonie	Vous devez compléter le questionnaire de demande d'aide financière	Au local de l'Association avec une bénévole





Questionnaire de demande d'accompagnement financier

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse mail :

Objet de la demande :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> manchon | <input type="checkbox"/> prothèse mammaire |
| <input type="checkbox"/> perruque | <input type="checkbox"/> lingerie adaptée |
| <input type="checkbox"/> produits cosmétiques | <input type="checkbox"/> cure thermale |
| <input type="checkbox"/> produits pharmaceutiques | <input type="checkbox"/> diététicienne |
| <input type="checkbox"/> thérapie complémentaire | <input type="checkbox"/> autres à préciser : |

Coût total de la dépense engagée €

Avez-vous déjà sollicité une aide pour cette dépense ? oui non

Coût restant à votre charge €

Votre situation globale actuelle :

Perte de salaire €

Facture imprévue mensuelle et/ou ponctuelle (à préciser) €

.....

Divorce/séparation

Vos charges sont plus importantes que vos ressources

L'association Symphonie fonctionne uniquement avec les cotisations des adhérents, les dons et subventions dont elle peut bénéficier. Chaque demande est étudiée avec le plus grand soin. L'aide financière est accordée en fonction de votre situation et des possibilités de l'Association.

Chaque aide apportée est unique et ne saurait être identique à toute personne qui en ferait la demande.

Les informations que vous transmettez sont réputées comme confidentielles et ne sont consultées que par les personnes habilitées à l'association à étudier votre dossier.





Pièces à nous transmettre :

- ✓ Copie du/des courrier(s) de refus de prise en charge des différents organismes sollicités
- ✓ Copie du/des courrier(s) de prise en charge partielle de votre demande



Association Symphonie – Centre Social Saint Michel Jéricho – Espace Champlain
75, rue Alexandre 1^{er} – 54130 Saint Max
symphonie.assoc@gmail.com
www.association-symphonie.com
06 70 30 71 63